

Objet : Connaissance, préservation et valorisation des patrimoines de la pierre sèche - Bergerie des Plaines à Barret-de-Lioure.

Le Président expose :

Depuis 2010, le futur Parc naturel régional des Baronnies Provençales a engagé plusieurs actions dans le domaine de la connaissance et de la préservation des patrimoines en pierre sèche :

- balade dans des terrasses en pierre sèche dans le cadre des actions « Visa pour les Baronnies Provençales » (Villeperdrix, 11 décembre 2010),
- financement et organisation de stages de construction de murs en pierre sèche par les habitants du territoire avec la commune et le CEN Rhône-Alpes (Châteauneuf-de-Bordette, mai et octobre 2012, mai et octobre 2013, stage programmé encore en 2014),
- organisation d'un stage de 6 mois, en partenariat avec le Parc national des Ecrins et le Parc naturel régional du Queyras, sur l'avenir des paysages de terrasses (février à août 2013).

Cet engagement correspond à la volonté de mieux connaître et de préserver les patrimoines culturels associés à la valorisation du territoire des Baronnies Provençales, volonté qui est inscrite dans la mesure I-4-2 de la charte du futur Parc naturel régional. La préservation des patrimoines en pierre sèche y est explicitement citée.

Le futur Parc naturel régional des Baronnies Provençales a récemment été sollicité par l'Office National des Forêts qui souhaiterait engager une action de préservation d'une bergerie en pierre sèche, située sur le territoire de la commune de Barret-de-Lioure, en limite occidentale de la crête de la montagne de Lure. Cette bergerie est en partie ruinée, mais elle présente des caractères architecturaux originaux. Outre les murs, il subsiste trois arcs qui délimitaient quatre coupoles en pierre sèche. Il ne reste plus qu'une partie de la coupole occidentale. La retombée de la toiture, en ressaut par rapport au mur gouttereau, n'a pas d'équivalent connu dans la région. Une photographie de cette bergerie est notamment parue dans l'ouvrage qui concerne la montagne de Lure (Alpes de Lumière, 2004), montrant l'intérêt qu'elle revêt. Cette bergerie est enfin située à proximité d'un sentier de randonnée qui emprunte la crête de la montagne de Lure et dans un secteur où le sylvopastoralisme pourrait être pratiqué. Sa réhabilitation partielle permettrait ainsi de proposer un abri temporaire à d'éventuels randonneurs ou à des bergers.

A la suite d'une réunion sur place entre les techniciens de l'ONF, du SMBP et du Service Territorial d'Architecture et du Patrimoine, il est apparu nécessaire d'engager une étude préalable à tout projet de restauration.

Cette étude pourrait prendre les formes suivantes :

- réalisation de dessins d'architecture du bâtiment afin de disposer de relevés précis qui seront nécessaires au maître d'ouvrage et au maître d'œuvre pour une éventuelle restauration. Ces dessins pourront par ailleurs enrichir utilement un dossier documentaire qui pourrait être constitué par l'ONF en vue de l'inscription du bâtiment au titre des Monuments Historiques. Ils pourront enfin être utilisés comme illustration d'une exposition qui devrait être organisée en 2014 sur le pastoralisme dans les Baronnies Provençales.

- réalisation d'une étude sur l'histoire de ce bâtiment, afin de mieux comprendre les modes anciens de valorisation des pentes sud de la montagne de Lure. Cette étude, fondée sur l'analyse des parcellaires anciens et de documents historiques, permettra de conforter la demande de protection au titre des Monuments Historiques. Elle pourra aussi être utilisée dans le cadre des travaux préparatoires à l'exposition consacrée au pastoralisme. Elle sera menée par le chargé de mission « patrimoines culturels et éducation au territoire » du SMBP.
- réalisation d'un recensement des édifices en pierre sèche sur les territoires des communes de Reilhanette, Montbrun-les-Bains et Barret-de-Lioure. Ce recensement sera réalisé en lien avec les associations patrimoniales de ces communes. Il permettra de compléter les rares données que nous avons sur les cabanes en pierre sèche dans ce secteur.
 - Vus les engagements du SMBP pris dans le cadre de la charte du futur Parc naturel régional des Baronnies Provençales
 - Vu l'intérêt patrimonial de cette bergerie,

La Président propose que le futur Parc naturel régional des Baronnies Provençales puisse s'engager dans ce projet qui devra s'intégrer à un programme plus général de valorisation des patrimoines liés à la pierre sèche et au pastoralisme. Il pourrait notamment se charger de la réalisation des dessins et du suivi des enquêtes historiques, étant entendu que la conduite d'une éventuelle restauration resterait à la charge du propriétaire.

Le Président propose à ce titre de réserver 2 000 euros pour les prestations extérieures nécessaires sur le compte 6288 du BP 2013.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau :

- **Approuve** la proposition du Président.
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD